



Le Bel Etage de la **VILLA TOBLER**

## Conditions de location

Veuillez noter les points suivants:

1. La Villa Tobler se trouve dans une zone résidentielle. Le locataire doit veiller à ce que
  - les habitants ne soient à aucun moment du jour ou de la nuit importunés par le bruit,
  - à ce que leur repos nocturne soit respecté,
  - et à ce qu'aucun équipement de sonorisation ou d'amplification ne soit utilisé à l'extérieur.
2. Les instructions du gardien et du bailleur doivent être suivies. En cas de bruit excessif, ils sont autorisés à intervenir.
3. Le bailleur ne répond pas des objets déposés au vestiaire ni des vols commis au préjudice du locataire.
4. Aucun équipement ne peut être installé dans le jardin (buffet, tables de cocktails etc.).

## Équipement et nettoyage

1. Le locataire se charge d'équiper les pièces de tables et de chaises.  
En cas de banquets, cette tâche incombe au service traiteur.
2. Le nettoyage est effectué à l'issue de la manifestation pour le compte du locataire, et il est facturé en fonction du temps passé.
3. Il est interdit d'utiliser des clous, vis et bandes adhésives sur les plafonds, les sols et les murs.
4. Il convient de prendre le plus grand soin de l'équipement intérieur du Bel Etage (aménagements, mobilier, tableaux et sculptures).
5. L'organisateur répond des dégâts causés au bâtiment, aux aménagements et au mobilier, y compris lorsque ceux-ci sont le fait de visiteurs / d'invités.

Novembre 2012